



**ENERGIE DEUX-SEVRES**

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Deux-Sèvres  
4 rue Du Guesclin  
79099 NIORT Cedex 9

Boulogne-Billancourt, le 14 janvier 2019

**Objet : Prise en compte de la création de la commune nouvelle Beugnon – Thireuil dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil**

Monsieur le Préfet,

La société Energie Deux-Sèvres a déposé, le 28 décembre 2017, une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien, constitué de 6 aérogénérateurs, sur les communes de Saint-Laurs et La Chapelle-Thireuil.

**A la suite à la fusion des communes de La Chapelle-Thireuil et Le Beugnon** approuvée par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2018, portant création de la commune nouvelle de Beugnon-Thireuil au 1<sup>er</sup> janvier 2019, **la demande d'autorisation environnementale porte dorénavant sur un projet de parc éolien dont l'implantation est prévue sur les communes de Saint-Laurs et Beugnon-Thireuil.**

Nous vous remercions de bien vouloir insérer ce courrier dans le dossier qui sera consultable lors de l'enquête publique organisée prochainement.

Ce dossier est suivi au sein de la société par Monsieur Jérémy BOUCHEZ (tél. : 02.51.89.79.41, email : j.bouchez@wpd.fr).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Grégoire SIMON  
Président